

Séance du :
20 juillet 2021

N° de délibération :
D21.023

Date de convocation

6 juillet 2021

Secrétaire de séance :

M. Roland PORTELA

Membres présents :

M. Philippe BALDET
M. Gérard BONNEAU
M. Jean-Marie FOURNIER
M. Frédéric LEVESQUE
M. Roland PORTELA
M. Philippe ROUVIER-COROUGE
M. Jean-Pierre PERIGNON
M. Bernard WIBAUX

Membres présents en visioconférence :

M. Théos GRANCHI

Procuration :

M. ANGELRAS à M.
GRANCHI

Membres absents ou excusés :

M. Laurent GESLIN
Mme Mandy GRAILLON
M. Rémy NICOLAS
Mme Anne PONIATOWSKI

VOTE

Pour	Contre	Abst°
10	0	0

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

MARCHE 2021 -089

**« MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE DESENFUMAGE »
ATTRIBUTION**

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Roland PORTELA.

Où l'exposé de son Président :

Le syndicat a lancé une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour la prestation de mise en conformité du système de désenfumage.

Cinq entreprises ont proposé une offre :

- AIRSUR (84 – AVIGNON)
- KINGSPAN LIGHT + AIR (69 – SAINT-PRIEST)
- EUROFEU (13 – AUBAGNE)
- BETIS (13 – VITROLLES)
- CHARPENTE NICOLAS (30 – SAINT-HILAIRE DE BRETHMAS).

La Commission d'Appel d'Offres, s'étant réunie le 5 juillet 2021, a décidé, après analyse des offres d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante KINGSPAN LIGHT + AIR, pour un montant total HT de 124 110 €.

Le marché est conclu pour une durée de douze (12) mois ferme à compter de la notification au titulaire et non reconductible.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

ENTERINE le choix de la commission d'appel d'offres du 5 juillet 2021, comme stipulé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
Jean-Marie FOURNIER

